



COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 décembre 2024

(Convocation du 10 décembre 2024)

**Sous la présidence de Mme Sandra RUCK, Maire
Secrétaire de séance Mme Cindy KNAUB**

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 11

Membres présents : Madame RUCK Sandra, Maire, Mesdames et Messieurs, BLAES Cédric, FRITZ Christelle, GABEL Yves, IMBERY Jonathan, KNAUB Cindy, KRAST Christian, KUNTZ Arnaud, MULLER Anne, RITTER Laura, SCHNEIDER Daphné, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : M. BOURGOIN Marc (procuration à Mme SCHNEIDER), M. CHAPEROT Simon (procuration à M. KUNTZ), DOLLE Valentin (procuration à Mme RUCK), Mme ZIMMERMANN Elisabeth (procuration à M. BLAES).

2024/54 Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- procéder à un vote à main levée,
- désigner Madame Cindy KNAUB en qualité de secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 18 décembre 2024
Le Maire
Sandra RUCK



La Secrétaire de séance
Cindy KNAUB



COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 décembre 2024

(Convocation du 10 décembre 2024)

**Sous la présidence de Mme Sandra RUCK, Maire
Secrétaire de séance Mme Cindy KNAUB**

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 11

Membres présents : Madame RUCK Sandra, Maire, Mesdames et Messieurs, BLAES Cédric, FRITZ Christelle, GABEL Yves, IMBERY Jonathan, KNAUB Cindy, KRAST Christian, KUNTZ Arnaud, MULLER Anne, RITTER Laura, SCHNEIDER Daphné, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : M. BOURGOIN Marc (procuration à Mme SCHNEIDER), M. CHAPEROT Simon (procuration à M. KUNTZ), DOLLE Valentin (procuration à Mme RUCK), Mme ZIMMERMANN Elisabeth (procuration à M. BLAES).

2024/55 Approbation du procès-verbal de la séance du 18/11/2024.

Madame le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 18 novembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré à l'unanimité
APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 18 novembre 2024.

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 18 décembre 2024
Le Maire
Sandra RUCK

La Secrétaire de séance
Cindy KNAUB





COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 décembre 2024

(Convocation du 10 décembre 2024)

**Sous la présidence de Mme Sandra RUCK, Maire
Secrétaire de séance Mme Cindy KNAUB**

Nombre de conseillers élus : **15**
Conseillers en fonction : **15**
Conseillers présents : **11**

Membres présents : Madame RUCK Sandra, Maire, Mesdames et Messieurs, BLAES Cédric, FRITZ Christelle, GABEL Yves, IMBERY Jonathan, KNAUB Cindy, KRAST Christian, KUNTZ Arnaud, MULLER Anne, RITTER Laura, SCHNEIDER Daphné, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : M. BOURGOIN Marc (procuration à Mme SCHNEIDER), M. CHAPEROT Simon (procuration à M. KUNTZ), DOLLE Valentin (procuration à Mme RUCK), Mme ZIMMERMANN Elisabeth (procuration à M. BLAES).

2024/56 Rapport annuel 2023 sur le prix du service public de l'eau potable.

Madame le Maire demande à M. Jonathan IMBERY, Adjoint au Maire et délégué auprès du Syndicat des Eaux de Lauterbourg et Environs, de présenter le rapport annuel 2023 du Service Public de l'Eau Potable.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le rapport annuel 2023 du Service Public de l'Eau Potable,
- Charge le Maire de transmettre ce rapport à Madame la Préfète, conformément aux dispositions du décret n° 95-685 du 06 mai 1995.

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 18 décembre 2024
Le Maire
Sandra RUCK



La Secrétaire de séance
Cindy KNAUB



COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 décembre 2024

(Convocation du 10 décembre 2024)

**Sous la présidence de Mme Sandra RUCK, Maire
Secrétaire de séance Mme Cindy KNAUB**

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 11

Membres présents : Madame RUCK Sandra, Maire, Mesdames et Messieurs, BLAES Cédric, FRITZ Christelle, GABEL Yves, IMBERY Jonathan, KNAUB Cindy, KRAST Christian, KUNTZ Arnaud, MULLER Anne, RITTER Laura, SCHNEIDER Daphné, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : M. BOURGOIN Marc (procuration à Mme SCHNEIDER), M. CHAPEROT Simon (procuration à M. KUNTZ), DOLLE Valentin (procuration à Mme RUCK), Mme ZIMMERMANN Elisabeth (procuration à M. BLAES).

2024/57 Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Madame le Maire demande au M. Cédric BLAES, conseiller municipal, de présenter le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement,
- Charge le Maire de transmettre ce rapport à Madame la Préfète, conformément aux dispositions du décret n° 95-685 du 06 mai 1995.

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 18 décembre 2024
Le Maire
Sandra RUCK



La Secrétaire de séance
Cindy KNAUB

Accusé de réception en préfecture
067-216703082-20241218-DCM_572024-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2024



COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 décembre 2024

(Convocation du 10 décembre 2024)

**Sous la présidence de Mme Sandra RUCK, Maire
Secrétaire de séance Mme Cindy KNAUB**

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 11

Membres présents : Madame RUCK Sandra, Maire, Mesdames et Messieurs, BLAES Cédric, FRITZ Christelle, GABEL Yves, IMBERY Jonathan, KNAUB Cindy, KRAST Christian, KUNTZ Arnaud, MULLER Anne, RITTER Laura, SCHNEIDER Daphné, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : M. BOURGOIN Marc (procuration à Mme SCHNEIDER), M. CHAPEROT Simon (procuration à M. KUNTZ), DOLLE Valentin (procuration à Mme RUCK), Mme ZIMMERMANN Elisabeth (procuration à M. BLAES).

2024/58 Rapport annuel 2023 du service public d'élimination des déchets ménagers.

Madame le Maire demande à Mme Anne MULLER, conseillère municipale, de présenter le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers du SMICTOM (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) Nord Alsace.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers du SMICTOM Nord Alsace.
- Charge le Maire de transmettre ce rapport à Madame la Préfète, conformément aux dispositions du décret n° 95-685 du 06 mai 1995.

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 18 décembre 2024
Le Maire
Sandra RUCK



La Secrétaire de séance
Cindy KNAUB

Accusé de réception en préfecture
067-216703082-20241218-DCM_582024-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2024



COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 décembre 2024

(Convocation du 10 décembre 2024)

**Sous la présidence de Mme Sandra RUCK, Maire
Secrétaire de séance Mme Cindy KNAUB**

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 11

Membres présents : Madame RUCK Sandra, Maire, Mesdames et Messieurs, BLAES Cédric, FRITZ Christelle, GABEL Yves, IMBERY Jonathan, KNAUB Cindy, KRAST Christian, KUNTZ Arnaud, MULLER Anne, RITTER Laura, SCHNEIDER Daphné, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : M. BOURGOIN Marc (procuration à Mme SCHNEIDER), M. CHAPEROT Simon (procuration à M. KUNTZ), DOLLE Valentin (procuration à Mme RUCK), Mme ZIMMERMANN Elisabeth (procuration à M. BLAES).

2024/59 Rapport annuel d'activités 2023 de la Communauté des Communes de la Plaine du Rhin de Beinheim.

Madame le Maire présente au Conseil municipal le rapport d'activités 2023 de la Communauté des Communes de la Plaine du Rhin de Beinheim.

Le Conseil municipal,

- Prend acte du rapport d'activités 2023 de la Communauté des Communes de la Plaine du Rhin de Beinheim.

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 18 décembre 2024
Le Maire
Sandra RUCK

La Secrétaire de séance
Cindy KNAUB





COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 décembre 2024

(Convocation du 10 décembre 2024)

**Sous la présidence de Mme Sandra RUCK, Maire
Secrétaire de séance Mme Cindy KNAUB**

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 11

Membres présents : Madame RUCK Sandra, Maire, Mesdames et Messieurs, BLAES Cédric, FRITZ Christelle, GABEL Yves, IMBERY Jonathan, KNAUB Cindy, KRAST Christian, KUNTZ Arnaud, MULLER Anne, RITTER Laura, SCHNEIDER Daphné, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : M. BOURGOIN Marc (procuration à Mme SCHNEIDER), M. CHAPEROT Simon (procuration à M. KUNTZ), DOLLE Valentin (procuration à Mme RUCK), Mme ZIMMERMANN Elisabeth (procuration à M. BLAES).

2024/60 Subvention à l'association Entente Plaine du Rhin de Beinheim

L'Association EPR de Beinheim regroupant toutes les équipes de football junior de U11 à U18 des communes de Beinheim, Mothern, Munchhausen et Seltz sollicite dans le cadre de son activité sportive une aide financière de 200,00 € auprès de la Commune de Munchhausen.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature de l'activité et des projets qui présentent un réel intérêt, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accorder à l'Association EPR de Beinheim une subvention exceptionnelle de 200 euros. Cette dépense sera imputée au compte 65748.
- d'autoriser Madame le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 18 décembre 2024
Le Maire
Sandra RUCK

La Secrétaire de séance
Cindy KNAUB





COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 décembre 2024

(Convocation du 10 décembre 2024)

**Sous la présidence de Mme Sandra RUCK, Maire
Secrétaire de séance Mme Cindy KNAUB**

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 11

Membres présents : Madame RUCK Sandra, Maire, Mesdames et Messieurs, BLAES Cédric, FRITZ Christelle, GABEL Yves, IMBERY Jonathan, KNAUB Cindy, KRAST Christian, KUNTZ Arnaud, MULLER Anne, RITTER Laura, SCHNEIDER Daphné, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : M. BOURGOIN Marc (procuration à Mme SCHNEIDER), M. CHAPEROT Simon (procuration à M. KUNTZ), DOLLE Valentin (procuration à Mme RUCK), Mme ZIMMERMANN Elisabeth (procuration à M. BLAES).

2024/61 Lotissement Gänswald – désignation de l'aménageur.

Madame le Maire propose de confier l'aménagement du lotissement Gänswald à usage d'habitation à le Groupe SOVIA 2 rue Icare à 67960 ENTZHEIM, qui semble la structure toute appliquée pour mener à bien cette opération.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- de choisir le Groupe SOVIA pour réaliser cette opération.
- d'autoriser Madame le Maire à signer une convention avec l'opérateur et tout acte relatif à cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 18 décembre 2024
Le Maire
Sandra RUCK

La Secrétaire de séance
Cindy KNAUB





**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 décembre 2024

(Convocation du 10 décembre 2024)

**Sous la présidence de Mme Sandra RUCK, Maire
Secrétaire de séance Mme Cindy KNAUB**

Nombre de conseillers élus : **15**
Conseillers en fonction : **15**
Conseillers présents : **11**

Membres présents : Madame RUCK Sandra, Maire, Mesdames et Messieurs, BLAES Cédric, FRITZ Christelle, GABEL Yves, IMBERY Jonathan, KNAUB Cindy, KRAST Christian, KUNTZ Arnaud, MULLER Anne, RITTER Laura, SCHNEIDER Daphné, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : M. BOURGOIN Marc (procuration à Mme SCHNEIDER), M. CHAPEROT Simon (procuration à M. KUNTZ), DOLLE Valentin (procuration à Mme RUCK), Mme ZIMMERMANN Elisabeth (procuration à M. BLAES).

2024/62 Validation du projet d'aménagement d'un Pumptrack.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal les accords des subventions sollicitées concernant le projet d'aménagement d'un Pumptrack dans la zone dédiée aux activités sportives. Le site est déjà occupé par un double terrain de pétanque, une aire de jeux pour enfants, et deux city stade.

Le montant prévisionnel des travaux est de 155 016,00 € HT.

Pour financer le projet, Madame le Maire a sollicité une subvention au titre du soutien aux investissements sportifs auprès de la Région Grand Est et une subvention du Plan « 5 000 équipements – génération 2024 » auprès de l'Agence Nationale du Sport.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver** et valider le projet d'aménagement d'un Pumptrack à Munchhausen,
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget primitif 2025,

- d'approuver et valider le plan de financement ci-dessous,

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
Maîtrise d'œuvre et études :	13 300,00 €	100,00 %	AIDES PUBLIQUES : - Subvention au titre du soutien aux investissements sportifs de la Région Grand Est - Subvention du Plan « 5 000 équipements – génération 2024 » de l'Agence Nationale du Sport		
Travaux d'aménagement du Pumptrack :	141 716,00 €	100,00 %		75 000,00 €	49,00 %
				35 000,00 €	23,00 %
			SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	110 000,00 €	72,00 %
			Autofinancement		
			Fonds propres	45 016,00 €	28,00 %
			Emprunts (2)		0,00 %
			Crédit-bail		0,00 %
			Autres aides		0,00 %
			SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	45 016,00 €	28,00 %
TOTAL DÉPENSES	155 016,00 €	100,00 %	TOTAL RESSOURCES	155 016,00 €	100,00 %

- d'autoriser Madame le Maire à signer les marchés pour le projet d'aménagement d'un Pumptrack,
- de mandater Madame le Maire pour signer les accords des subventions au titre du soutien aux investissements sportifs auprès de la Région Grand Est et la subvention du Plan « 5 000 équipements – génération 2024 » auprès de l'Agence Nationale du Sport,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte relatif à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 18 décembre 2024
Le Maire
Sandra RUCK

La Secrétaire de séance
Cindy KNAUB



Sandra Ruck

Cindy Knaub

Accusé de réception en préfecture
067-216703082-20241218-DCM_622024-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2024



COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 décembre 2024

(Convocation du 10 décembre 2024)

**Sous la présidence de Mme Sandra RUCK, Maire
Secrétaire de séance Mme Cindy KNAUB**

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 11

Membres présents : Madame RUCK Sandra, Maire, Mesdames et Messieurs, BLAES Cédric, FRITZ Christelle, GABEL Yves, IMBERY Jonathan, KNAUB Cindy, KRAST Christian, KUNTZ Arnaud, MULLER Anne, RITTER Laura, SCHNEIDER Daphné, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : M. BOURGOIN Marc (procuration à Mme SCHNEIDER), M. CHAPEROT Simon (procuration à M. KUNTZ), DOLLE Valentin (procuration à Mme RUCK), Mme ZIMMERMANN Elisabeth (procuration à M. BLAES).

**2024/63 Projet de travaux d'amélioration des campings communaux
« Au Rhin et à la Sauer » et « Oben am Damm ».**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de travaux d'amélioration des campings communaux afin d'améliorer le cadre de vie et répondre aux attentes des campeurs saisonniers et passagers. Le projet consiste à effectuer des travaux tels que mettre en place une borne à l'entrée du camping, remplacer des coffrets électriques, mettre en place de nouveaux bras et têtes de douches dans les sanitaires, matérialiser la délimitation des emplacements attribués aux campeurs, mettre une couche de graviers dans les allées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser Madame le Maire à consulter des entreprises pour un chiffrage du projet,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte relatif à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 18 décembre 2024
Le Maire
Sandra RUCK

La Secrétaire de séance
Cindy KNAUB



Accusé de réception en préfecture
067-216703082-20241218-DCM_632024-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2024



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 décembre 2024
(Convocation du 10 décembre 2024)

Sous la présidence de Mme Sandra RUCK, Maire
Secrétaire de séance Mme Cindy KNAUB

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 11

Membres présents : Madame RUCK Sandra, Maire, Mesdames et Messieurs, BLAES Cédric, FRITZ Christelle, GABEL Yves, IMBERY Jonathan, KNAUB Cindy, KRAST Christian, KUNTZ Arnaud, MULLER Anne, RITTER Laura, SCHNEIDER Daphné, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : M. BOURGOIN Marc (procuration à Mme SCHNEIDER), M. CHAPEROT Simon (procuration à M. KUNTZ), DOLLE Valentin (procuration à Mme RUCK), Mme ZIMMERMANN Elisabeth (procuration à M. BLAES).

2024/64 Projet de travaux de rénovation de la salle polyvalente et des terrains de football.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de travaux de rénovation de la salle polyvalente et des terrains de football dont la commune est propriétaire. Les travaux consistent à rénover les vestiaires utilisés pour les activités sportives des équipes de football, de mettre en place des rideaux de scène utilisés pour les activités sportives de l'association « Cercle Saint-Pantaléon » lors des entraînements et des représentations de step et de gymnastique, de rénover les terrains de football et d'y installer des pare-ballon. Le projet présente un intérêt général car les travaux permettent de renforcer l'offre sportive et à consolider ces activités qui animent la vie quotidienne des habitants et sont sources de bien-être et de convivialité.

Le montant prévisionnel des travaux est de 40 163,33 € HT.

Pour financer le projet, Madame le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention au titre du dispositif de soutien aux infrastructures sportives en milieu rural auprès de la Région Grand Est et une subvention au titre du Fonds de Solidarité Territoriale auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver** et valider le projet de travaux de rénovation de la salle polyvalente de Munchhausen,
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget primitif 2025,

- d'approuver et valider le plan de financement ci-dessous,

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
Devis travaux de rénovation des douches des vestiaires	6 332,00 €	100,00 %	AIDES PUBLIQUES : - Subvention au titre du soutien aux investissements sportifs de la Région Grand Est - Subvention au titre du Fonds de Solidarité Territoriale auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace		
Devis travaux de rénovation du carrelage des vestiaires	13 138,00 €	100,00 %		20 000,00 €	50,00 %
Devis confection et montage de rideaux à la scène	7 793,33 €	100,00 %		12 049,00 €	30,00 %
Devis rénovation du terrain d'honneur de football	4 910,00 €	100,00 %			
Devis rénovation du terrain d'entraînement de football	2 720,00 €	100,00 %			
Devis pour 2 parcs-ballon avec filet	5 270,00 €	100,00 %			
			SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	32 049,00 €	80,00 %
			Autofinancement		
			Fonds propres	8 114,33 €	20,00 %
			Emprunts (2)		0,00 %
			Crédit-bail		0,00 %
			Autres aides		0,00 %
			SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	8 114,33 €	50,00 %
TOTAL DÉPENSES	40 163,33 €	100,00 %	TOTAL RESSOURCES	40 163,33 €	100,00 %

- d'autoriser Madame le Maire à signer le marché pour le projet de travaux de rénovation de la salle polyvalente et des terrains de football,
- de mandater Madame le Maire pour solliciter la subvention au titre du dispositif de soutien aux infrastructures sportives en milieu rural auprès de la Région Grand Est et la subvention au titre du Fonds de Solidarité Territoriale auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte relatif à cette délibération.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 18 décembre 2024
Le Maire
Sandra RUCK

La Secrétaire de séance
Cindy KNAUB



Sandra Ruck

Cindy Knaub

Accusé de réception en préfecture
067-216703082-20241218-DCM_642024-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2024



COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 décembre 2024

(Convocation du 10 décembre 2024)

**Sous la présidence de Mme Sandra RUCK, Maire
Secrétaire de séance Mme Cindy KNAUB**

Nombre de conseillers élus : **15**
Conseillers en fonction : **15**
Conseillers présents : **11**

Membres présents : Madame RUCK Sandra, Maire, Mesdames et Messieurs, BLAES Cédric, FRITZ Christelle, GABEL Yves, IMBERY Jonathan, KNAUB Cindy, KRAST Christian, KUNTZ Arnaud, MULLER Anne, RITTER Laura, SCHNEIDER Daphné, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : M. BOURGOIN Marc (procuration à Mme SCHNEIDER), M. CHAPEROT Simon (procuration à M. KUNTZ), DOLLE Valentin (procuration à Mme RUCK), Mme ZIMMERMANN Elisabeth (procuration à M. BLAES).

**2024/65 Projet de mise en souterrain du réseau de télécommunication et fibre
rue du Vieux Rhin et rue Englisch Hof.**

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal le projet de mise en souterrain du réseau de télécommunication et fibre rue du Vieux Rhin et rue Englisch Hof.

Le montant prévisionnel des travaux est de 24 981,51 € HT.

Pour financer le projet, Madame le Maire propose au Conseil municipal de solliciter le Fonds Communal Alsace de la Collectivité Européenne d'Alsace.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver** et valider le projet de travaux de rénovation de mise en souterrain du réseau de télécommunication et fibre rue du Vieux Rhin et rue Englisch Hof,
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget primitif 2025,

- d'approuver et valider le plan de financement ci-dessous,

DEPENSES	MONTANT HT	%	RESSOURCES	Montant HT	%
Devis d'Orange	2 361,31 €	100,00 %	AIDES PUBLIQUES : - Subvention au titre du Fonds Communal d'Alsace de la Collectivité européenne d'Alsace	11 491,49 €	46,00 %
Devis de Rosace	8 752,00 €	100,00 %			
Devis de mise en souterrain du réseau de télécommunication et fibre rue du Vieux Rhin et rue Englisch Hof	13 868,20 €	100,00 %			
			SOUS-TOTAL AIDES PUBLIQUES	11 491,49 €	46,00 %
			Autofinancement		
			Fonds propres	13 490,02 €	54,00 %
			Emprunts (2)		0,00 %
			Crédit-bail		0,00 %
			Autres aides		0,00 %
			SOUS-TOTAL AUTOFINANCEMENT	13 490,02 €	54,00 %
TOTAL DÉPENSES	24 981,51 €	100,00 %	TOTAL RESSOURCES	24 981,51 €	100,00 %

- d'autoriser Madame le Maire à signer le marché pour le projet de mise en souterrain du réseau de télécommunication et fibre rue du Vieux Rhin et rue Englisch Hof.
- de mandater Madame le Maire pour solliciter la subvention au titre du Fonds Communal d'Alsace de la Collectivité Européenne d'Alsace.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte relatif à cette délibération.

Délibération prise à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 18 décembre 2024
Le Maire
Sandra RUCK

La Secrétaire de séance
Cindy KNAUB



Sandra Ruck

Cindy Knaub

Accusé de réception en préfecture
067-216703082-20241218-DCM_652024-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2024



COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 décembre 2024

(Convocation du 10 décembre 2024)

**Sous la présidence de Mme Sandra RUCK, Maire
Secrétaire de séance Mme Cindy KNAUB**

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 11

Membres présents : Madame RUCK Sandra, Maire, Mesdames et Messieurs, BLAES Cédric, FRITZ Christelle, GABEL Yves, IMBERY Jonathan, KNAUB Cindy, KRAST Christian, KUNTZ Arnaud, MULLER Anne, RITTER Laura, SCHNEIDER Daphné, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : M. BOURGOIN Marc (procuration à Mme SCHNEIDER), M. CHAPEROT Simon (procuration à M. KUNTZ), DOLLE Valentin (procuration à Mme RUCK), Mme ZIMMERMANN Elisabeth (procuration à M. BLAES).

2024/66 Location du distributeur automatique.

Madame le Maire fait part au Conseil municipal que le distributeur automatique de denrées alimentaires situé rue de l'Etang à Munchhausen, est disponible à la location et qu'à ce jour 1 dossier de candidature a été déposé en mairie.

Le candidat à la location est :

- Boucherie « Aux bons amis » 21A rue de l'Eglise à 67470 Mothern.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- de louer le distributeur automatique situé rue de l'Etang à Munchhausen, à compter du 01/01/2025 à la boucherie « Aux bons amis » de Mothern,
- de fixer un loyer mensuel de 150,00 € révisable annuellement,
- d'autoriser Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 18 décembre 2024
Le Maire
Sandra RUCK

La Secrétaire de séance
Cindy KNAUB





**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 décembre 2024

(Convocation du 10 décembre 2024)

**Sous la présidence de Mme Sandra RUCK, Maire
Secrétaire de séance Mme Cindy KNAUB**

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 11

Membres présents : Madame RUCK Sandra, Maire, Mesdames et Messieurs, BLAES Cédric, FRITZ Christelle, GABEL Yves, IMBERY Jonathan, KNAUB Cindy, KRAST Christian, KUNTZ Arnaud, MULLER Anne, RITTER Laura, SCHNEIDER Daphné, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : M. BOURGOIN Marc (procuration à Mme SCHNEIDER), M. CHAPEROT Simon (procuration à M. KUNTZ), DOLLE Valentin (procuration à Mme RUCK), Mme ZIMMERMANN Elisabeth (procuration à M. BLAES).

2024/67 Droits de stationnement aux campings communaux « AU RHIN ET A LA SAUER » et « OBEN AM DAMM » saison 2025.

Le Conseil municipal,

- Après avoir analysé la proposition de tarifs et après avoir délibéré, à l'unanimité,
- **Approuve** cette proposition de tarifs en date du 18/12/2024 et décide que ces tarifs soient appliqués pour les Droits de stationnement aux campings communaux « Au Rhin et à la Sauer » et « Oben Am Damm » pour la saison 2025,
- **Propose** aux campeurs de procéder au paiement par le biais d'un virement bancaire ou par chèque bancaire ou par carte bancaire.

TARIF 2025

Camping Journalier

		"Confort"
- Emplacement	:	12,00 €
- Emplacement cycliste	:	5,00 €
- Adulte	:	5,00 €
- Enfant (de 6 à 14 ans)	:	3,00 €
- Véhicule (Auto-Moto-Camping-car)	:	3,00 €
- Electricité 6 A.	:	5,00 €
- Canoë-Kayak-Bateau sur remorque	:	2,00 €

Camping mensuel (entre le 01/04/2025 et le 30/09/2025)

- Forfait emplacement (1 personne)	:	250 €
- Forfait personne supplémentaire	:	70 €
- Forfait enfant (de 6 à 14 ans)	:	40 €

Camping saisonnier

- Emplacement saisonnier (du 01.04.25 au 30.09.25)	:	490 €
- Charges locatives	:	450 €
- Charges locatives (emplacement occupé par 1 personne)	:	345 €

Emplacement est annuel
« Grand-Confort »
990 €

Charges locatives
415 €

+ frais d'électricité
suivant consommations :
0,24 €/Kw

Suppléments

- Visiteur à la nuitée adulte	:	5 €
- Visiteur à la nuitée enfant (de 6 à 14 ans)	:	3 €
- "Hivernage" (du 01.10.2025 au 31.03.2026)	:	145 €
- Charges locatives hors saison (mois d'octobre 2025)	:	90 €
- Parking supplémentaire	:	70 €
- Intervention pour panne électrique occasionnée par un campeur	:	15 €
- Carte magnétique	:	20 €
- Machine à laver (le jeton)	:	4 €

Majoration

- En cas de paiement de l'emplacement saisonnier après le 25/04/2025	:	45 €
--	---	------

Délibération prise à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 18 décembre 2024
Le Maire
Sandra RUCK



Secrétaire de séance
Cindy KNAUB



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 décembre 2024

(Convocation du 10 décembre 2024)

**Sous la présidence de Mme Sandra RUCK, Maire
Secrétaire de séance Mme Cindy KNAUB**

Nombre de conseillers élus : **15**
Conseillers en fonction : **15**
Conseillers présents : **11**

Membres présents : Madame RUCK Sandra, Maire, Mesdames et Messieurs, BLAES Cédric, FRITZ Christelle, GABEL Yves, IMBERY Jonathan, KNAUB Cindy, KRAST Christian, KUNTZ Arnaud, MULLER Anne, RITTER Laura, SCHNEIDER Daphné, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : M. BOURGOIN Marc (procuration à Mme SCHNEIDER), M. CHAPEROT Simon (procuration à M. KUNTZ), DOLLE Valentin (procuration à Mme RUCK), Mme ZIMMERMANN Elisabeth (procuration à M. BLAES).

2024/68 Tarifs de location de la salle polyvalente.

Le Conseil municipal sur proposition du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide d'adopter à compter du 01/01/2025, les tarifs de location de la salle polyvalente et les différents points suivants :

Désignation des locaux Cuisine incluse	Associations locales	Mariages, fêtes (particuliers), associations extérieures...	Habitants de Munchhausen (remise de 20%) mariages, fêtes... (particuliers)	Réunions et autre location à la journée	Supplément chauffage
Grande salle	210 € TTC	400 € TTC	320 € TTC	120 € TTC	40 € TTC
Hall d'entrée	110 € TTC	170 € TTC	136 € TTC	50 € TTC	20 € TTC
Extension (Nouvelle salle)	140 € TTC	200 € TTC	160 € TTC	60 € TTC	20 € TTC
Location vaisselle si utilisation extérieure pour particuliers	50 € TTC				
Frais de nettoyage (facturés en cas de manquement au nettoyage)	Grande salle 150 € TTC Hall d'entrée et Extension (Nouvelle salle) 100 € TTC				

- La casse sera également facturée (tarifs en annexe).
- Pour les associations locales organisant une fête dans la salle, la sonorisation est gratuite.
- La location de la salle pour la fête de la « kirwe » est gratuite pour les associations locales (sauf chauffage). La salle polyvalente devra être nettoyée et le sol lavé par l'association organisatrice.
- La location de la salle est gratuite une fois par an pour les manifestations des associations locales (sauf chauffage). La salle polyvalente devra être nettoyée et le sol lavé par l'association organisatrice.
- Le versement d'une caution de 500 € à l'ordre de la commune de Munchhausen et une attestation d'assurance de Responsabilité Civile sont obligatoires pour les personnes extérieures et les particuliers. La caution ne sera restituée qu'après l'état des lieux de sortie et l'acquittement de la facture.
- Les associations locales sont dispensées du versement d'une caution de 500 € à l'ordre de la commune de Munchhausen. Une attestation d'assurance de Responsabilité Civile est à fournir par les associations locales.
- Dans le cadre du roulement relatif au nettoyage de la grande salle, le hall d'entrée et l'extension sont inclus dans le nettoyage de la salle polyvalente.
- Décide d'adopter le contrat de location,
- Autorise le Maire à modifier le contrat de location à tout moment dans l'intérêt de la commune,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant aux locations de la salle polyvalente.

Délibération prise à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 18 décembre 2024
Le Maire
Sandra RUCK



La Secrétaire de séance
Cindy KNAUB



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 décembre 2024

(Convocation du 10 décembre 2024)

**Sous la présidence de Mme Sandra RUCK, Maire
Secrétaire de séance Mme Cindy KNAUB**

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 11

Membres présents : Madame RUCK Sandra, Maire, Mesdames et Messieurs, BLAES Cédric, FRITZ Christelle, GABEL Yves, IMBERY Jonathan, KNAUB Cindy, KRAST Christian, KUNTZ Arnaud, MULLER Anne, RITTER Laura, SCHNEIDER Daphné, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : M. BOURGOIN Marc (procuration à Mme SCHNEIDER), M. CHAPEROT Simon (procuration à M. KUNTZ), DOLLE Valentin (procuration à Mme RUCK), Mme ZIMMERMANN Elisabeth (procuration à M. BLAES).

2024/69 Tarif de location pour l'utilisation de l'extension de la salle polyvalente pour les séances de yoga.

Le Conseil municipal sur proposition du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de fixer à 20 € par séance le prix du coût de chauffage de l'extension de la salle polyvalente pour les activités de yoga qui s'y déroulent les lundis soirs de 18 h à 19 h 30 pour l'année 2024 à compter du 01/01/2025.
- désigne Madame DIEBOLD Carine domiciliée 1 rue des Champs à 67470 Munchhausen comme personne responsable des activités de yoga à la salle polyvalente.
- demande à Madame DIEBOLD Carine de verser un chèque de caution de 500 € à l'ordre de la commune de Munchhausen ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité civile.
- autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 18 décembre 2024
Le Maire
Sandra RUCK

La Secrétaire de séance
Cindy KNAUB



COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 décembre 2024

(Convocation du 10 décembre 2024)

**Sous la présidence de Mme Sandra RUCK, Maire
Secrétaire de séance Mme Cindy KNAUB**

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 11

Membres présents : Madame RUCK Sandra, Maire, Mesdames et Messieurs, BLAES Cédric, FRITZ Christelle, GABEL Yves, IMBERY Jonathan, KNAUB Cindy, KRAST Christian, KUNTZ Arnaud, MULLER Anne, RITTER Laura, SCHNEIDER Daphné, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : M. BOURGOIN Marc (procuration à Mme SCHNEIDER), M. CHAPEROT Simon (procuration à M. KUNTZ), DOLLE Valentin (procuration à Mme RUCK), Mme ZIMMERMANN Elisabeth (procuration à M. BLAES).

2024/70 Location de la salle polyvalente à la Maison de la Nature du Delta de la Sauer et d'Alsace du Nord.

Le Conseil municipal sur proposition du Maire,

- décide de louer le hall d'entrée de la salle polyvalente et la cuisine à l'association « Maison de la Nature du Delta de la Sauer et d'Alsace du Nord », située au 42 rue du Rhin à 67470 Munchhausen, pour ses centres de loisirs durant les vacances de printemps, d'été et de la Toussaint à compter du 01/01/2025. La location est prévue pour accueillir les jeunes et les encadrants durant la pause de midi afin de pouvoir y déjeuner.
- Fixe les tarifs de location ci-dessous :
 - Le coût de la location est de 20 € par jour si utilisation du chauffage.
 - Le coût de la casse de la vaisselle sera facturé.
- Demande à l'association un chèque de caution de 500 € à l'ordre de la commune de Munchhausen ainsi qu'une attestation d'assurance de responsabilité civile.
- Autorise le Maire à signer avec l'association tout document relatif à la location de la salle polyvalente.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 18 décembre 2024
Le Maire
Sandra RUCK



La Secrétaire de séance
Cindy KNAUB

Accusé de réception en préfecture
067-21670308-20241218-DCM_702024-DE
Date de réception en préfecture : 20/12/2024



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 18 décembre 2024

(Convocation du 10 décembre 2024)

**Sous la présidence de Mme Sandra RUCK, Maire
Secrétaire de séance Mme Cindy KNAUB**

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 11

Membres présents : Madame RUCK Sandra, Maire, Mesdames et Messieurs, BLAES Cédric, FRITZ Christelle, GABEL Yves, IMBERY Jonathan, KNAUB Cindy, KRAST Christian, KUNTZ Arnaud, MULLER Anne, RITTER Laura, SCHNEIDER Daphné, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : M. BOURGOIN Marc (procuration à Mme SCHNEIDER), M. CHAPEROT Simon (procuration à M. KUNTZ), DOLLE Valentin (procuration à Mme RUCK), Mme ZIMMERMANN Elisabeth (procuration à M. BLAES).

2024/71 Mise en place d'un contrat de prévoyance obligatoire au profit de ses agents et de participer à son financement

Le Maire rappelle que l'ordonnance du 17 février 2021, désormais codifiée aux articles L. 827-1 à L. 827-12 du Code général de la fonction publique territoriale, prévoit notamment une participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement des garanties de prévoyance lourde de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025.

Les modalités de mise en œuvre de cette participation sont précisées par décrets :

- Décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriale et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents détaille les possibilités ouvertes aux employeurs territoriaux ;
- Décret n°2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

L'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la PSC des agents territoriaux prévoit :

- A son article 1.1.3 que : « Cette couverture [en matière de prévoyance] interviendra au moyen d'un contrat collectif à adhésion obligatoire ».

Il en résulte que les collectivités doivent se conformer à ces obligations et conclure une convention de participation en vue de sélectionner un contrat collectif à adhésion obligatoire pour leurs agents.

Vu l'article L. 827-2 du CGFP, la conclusion d'un accord collectif valide est le moyen juridique permettant de rendre obligatoire l'adhésion des agents.

La validité de cet accord nécessite qu'il soit signé par « une ou plusieurs organisations syndicales représentatives ayant recueilli, à la date de la signature de l'accord, au moins 50% des suffrages exprimés en faveur des organisations habilitées à négocier lors des dernières élections professionnelles organisées au niveau auquel l'accord est négocié ».

Vu l'article L. 221-3 du CGFP cette représentativité s'apprécie au regard du nombre de sièges dont disposent les organisations syndicales au sein des comités sociaux placés sous l'autorité territoriale compétente.

En outre, l'article L. 221-4 du CGFP autorise les collectivités territoriales ne disposant pas d'un tel comité, comme c'est le cas de la commune de MUNCHHAUSEN, de conclure un accord collectif à leur niveau, mais dans cette hypothèse, la représentativité des organisations syndicales signataires de l'accord s'apprécie par référence au Comité Social Territorial du Centre De Gestion auquel est rattaché la collectivité territoriale.

Aussi le présent accord est négocié sur la base de la réglementation en cours à sa date de signature, et avec l'objectif d'anticiper le dispositif de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 qui reste à être transposé par des lois et décrets. Par conséquent, des dispositions incluses dans le présent accord, et non encore précisées par la réglementation toujours en attente, devront être adaptées et précisées par avenant au présent accord.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Décide :

De mettre en place un contrat collectif prévoyance à adhésion obligatoire à la date d'effet du 01/01/2025.

De participer à hauteur de 10,00 € par agent par mois

Lors de la séance du 16/12/2024, le Comité Social Territorial du CDG a rendu un avis sur l'accord collectif présenté le 09/12/2024.

Ainsi, le principe d'une participation de la collectivité au financement des garanties de protection sociale complémentaire prévoyance à adhésion obligatoire des agents aura lieu selon les modalités décrites ci-dessous dans le cadre d'une convention de participation avec procédure de mise en concurrence :

- Couverture au minimum des risques incapacité temporaire de travail et invalidité permanente selon les modalités décrites ci-après :

INCAPACITÉ TEMPORAIRE DE TRAVAIL ⁽¹⁾	
Franchise	En relais et en complément des obligations statutaires
Niveau	90%
INVALIDITÉ PERMANANTE ⁽²⁾	
Agents affiliés à la CNRACL bénéficiant d'un taux d'invalidité ≥ 50% ou agents affiliés au régime général de la Sécurité sociale ou à l'IRCANTEC bénéficiant d'un taux d'invalidité ≥ 66% ou classés en invalidité de 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} catégorie : versement d'une rente	90%
Agents affiliés à la CNRACL bénéficiant d'un taux d'invalidité < 50% : versement d'une rente	$M = R \times I / 50\%$ avec « M » pour montant de la rente pour un pourcentage d'invalidité retenu par la CNRACL d'au moins 50% « I » pour pourcentage d'invalidité retenu par la CNRACL d'au moins 50% (à préciser en annexe à l'accord)

Accusé de réception en préfecture
 067216763042-20241216-DCM 712024-DE
 Date de réception en préfecture : 20/12/2024
 Directeur

- (1) Prestations calculées sur la rémunération nette de référence (TI + NBI + RI) sous déduction des prestations statutaires (loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et CNRACL) Maladie ordinaire, Longue maladie, Grave Maladie, Longue durée ou des prestations versées par tout autre régime obligatoire.
 - (2) Prestations calculées sur la rémunération nette de référence (TI + NBI + RI) sous déduction des prestations versées par la CNRACL ou par tout autre régime obligatoire.
- Adhésion ne pouvant être conditionnée à l'état de santé ou à l'âge des agents.
 - Adhésion devant intervenir dans un délai de 12 mois suivant la mise en place du contrat
 - Cotisation identique, pour tous les agents, exprimée en pourcentage de la rémunération
 - Examen des offres selon 5 critères :
 - Le rapport entre la qualité des garanties et le tarif
 - Le degré effectif de solidarité
 - La maîtrise financière du dispositif
 - Les moyens d'assurer une couverture effective des plus âgés et des plus exposés au risque
 - Les moyens permettant de simplifier les démarches à réaliser par la collectivité dans le cadre de la gestion et du suivi des prestations.
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Munchhausen, le 18 décembre 2024
Le Maire
Sandra RUCK



La Secrétaire de séance
Cindy KNAUB